

Quand au domaine de l'emploi, il a été honoré par la tenue du 1^{er} forum sur l'emploi qui a permis aux différents partenaires sociaux de réfléchir sur le meilleur moyen d'endiguer le chômage.

Des statistiques fiables ne sont pas encore disponibles. Il est cependant raisonnable de parier que la reprise économique en cours a une incidence positive en termes de préservation et de création d'emplois, et que les différents chantiers ouverts et à ouvrir viendront davantage améliorer les perspectives.

Avec l'emploi, se pose la question des revenus des travailleurs. Des améliorations importantes sont certes encore nécessaires. Pour les fonctionnaires, mais aussi pour les médecins, les professeurs d'université, les enseignants, les militaires, les agents de la police, et bien d'autres catégories d'agents, tant du secteur public que privé.

Une embellie a cependant déjà été enregistrée, en termes de pouvoir d'achat, avec la stabilisation du cadre macro-économique, mais aussi en termes réels, pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, l'enveloppe globale des salaires ayant doublé en moins d'un an, passant de 18 à 36 milliards de francs congolais.

Ce n'est pas encore Mbudi, mais on s'en rapproche.

C'est pourquoi il est important que se termine au plus vite les opérations de recensement en cours dans la fonction publique, afin que les économies attendues soient affectées à l'amélioration des salaires.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le démarrage de la Troisième République a été laborieux. Il fallait assurer l'installation des Institutions issues du nouvel ordre politique. Il fallait aussi et surtout enrayer les différents foyers de tension, consolider la démocratie, améliorer les relations avec nos voisins dans la Sous-Région, regagner la confiance de Nos partenaires et trouver les ressources financières nécessaires pour l'exécution du programme de reconstruction nationale.

Ces préalables à l'amélioration durable des conditions sociales des populations sont loin d'être entièrement remplis. En fait, les fondations ont juste été posées, sur un terrain à peine défriché.

Des Fondations en béton armé, fort heureusement !

L'année écoulée n'a donc pas été perdue ; les sacrifices consentis ne l'ont pas été en vain. Ils permettent que nous puissions, aujourd'hui plus qu'hier, envisager l'avenir avec assurance et, en

nous-mêmes, avoir à nouveau pleinement confiance. Comme peuple, comme nation et comme pays.

Ce résultat est le fruit du travail de Nous tous, chacun au niveau de responsabilité qui est le sien et avec les ressources dont il dispose. Soyons-en donc tous fiers.

C'est ici le lieu pour Moi de saluer de manière particulière et solennelle la contribution remarquable des élus du peuple que vous êtes.

Par votre production législative et vos missions de contrôle, vous avez démontré, qu'en République Démocratique du Congo, la démocratie devient réellement une culture. Mieux, vous avez fourni, aux nouvelles institutions nationales et provinciales, les instruments juridiques nécessaires à une gouvernance du pays compatible avec les aspirations du peuple.

Des nombreuses réformes sont cependant encore nécessaires concernant notre arsenal juridique et le fonctionnement de notre Justice.

Sans réformes urgentes et courageuses dans ce secteur, tous nos autres efforts sont vains et sans lendemain. La sécurité juridique et judiciaire est la pierre angulaire de l'État de droit et d'une économie porteuse de perspectives réelles de

croissance. Elle fait cruellement défaut aujourd'hui. L'instaurer est donc une priorité absolue.

Pour ce faire, la contribution des trois pouvoirs de l'Etat est plus qu'attendue.

Aux deux Chambres du Parlement, il incombe d'adopter au plus tôt les lois aujourd'hui sous examen à leurs niveaux.

S'agissant du Gouvernement, il lui revient, en amont, d'accélérer les travaux de la Commission Nationale de Réforme du Droit et, en aval, de veiller à une application stricte, rigoureuse, sans complaisance ni tracasserie, des lois et règlements de la République.

A travers toutes ces réformes, l'objectif ultime est d'assurer aux magistrats des conditions de vie et de travail qui garantissent leur liberté de conscience et l'exercice de leur mission en toute indépendance. Cela suppose que leur statut soit amélioré et que leurs droits soient réaffirmés, étendus et respectés. Cela suppose aussi qu'ils assument, avec responsabilité, leurs devoirs, dont celui sublime de dire le droit sous l'unique empire de la loi. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que la justice contribue à la paix sociale.

La République Démocratique du Congo n'est pas une République des Juges. Que ces derniers ne

soient pas soumis au verdict des urnes, à l'instar des animateurs des pouvoirs exécutifs et législatifs ne les dispense pas de devoir rendre compte au peuple. L'indépendance de la justice, voulue par le constituant et que Nous appelons de tous Nos vœux, n'est donc nullement une licence à l'arbitraire.

En tant que garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions, Je suis quotidiennement saisi de recours contre des décisions de justice, et Je mesure la détresse des milliers de justiciables.

Le dire, c'est faire justice à la vérité. Ce n'est pas prononcer une condamnation collective de la magistrature.

Comme dans tous les corps, on trouve dans la magistrature congolaise, de la bonne et de la mauvaise ivraie. Il n'est donc pas acceptable que cette dernière ternisse l'image de toute une corporation, voire de l'ensemble du pays. De la manière la plus solennelle, J'en appelle donc à la conscience des animateurs du Pouvoir judiciaire. Je leur rappelle qu'ils ont constitutionnellement reçu mandat de veiller au respect de la loi et de sanctionner tout énervement de celle-ci, y compris par leurs pairs.

Et, puisque Je suis convaincu que telle est la volonté de notre population, J'affirme qu'il est

temps que les tribunaux de commerce cessent d'être un projet et deviennent une réalité.

Il est temps que cesse l'ironie du sort qui veut qu'aujourd'hui dans ce pays le criminel, parce que riche ou politiquement bien connecté, attende plus sereinement un verdict que la victime, car démunie, peu connue ou sans possibilité de trafic d'influence.

Il est temps que les citoyens soient rassurés que devant le juge, seuls comptent les faits et le droit, et nullement, l'ethnie, la race, la nationalité, la couleur politique ou la condition sociale.

En un mot, il faut que les décisions de justice redeviennent justes !

Honorables Députés et Sénateurs,

Tout aussi importantes et urgentes sont les lois sur la décentralisation et les entreprises publiques. De la première dépend le succès ou l'échec de l'une des innovations les plus prometteuses, mais aussi potentiellement les plus dangereuses, introduites aux termes de la nouvelle constitution.

En son article deux, cette dernière instaure la décentralisation et détermine le nombre et la dénomination des provinces. Plus loin, elle en

précise les institutions et en délimite les compétences.

Il manque encore cependant la loi organique qui est censée encadrer cette décentralisation et la Conférence des Gouverneurs de province ne peut donc se réunir.

La République Démocratique du Congo est un « Etat uni et Indivisible » et la décentralisation, d'essence constitutionnelle soit-elle, n'est pas synonyme de fédéralisme, encore moins de confédéralisme. La ligne de démarcation mérite d'être rapidement tracée.

La loi sur la décentralisation est impatiemment attendue à cette fin.

Quant aux lois relatives aux entreprises publiques, elles n'ont pas pour objectif premier de privatiser, encore moins de brader les actifs de l'Etat. Elles visent plutôt et avant tout à assainir l'environnement des affaires, à restructurer le portefeuille de l'Etat pour une meilleure rentabilité, à améliorer la compétitivité des entreprises et, finalement, à permettre la croissance de Notre économie à la faveur de la forte croissance mondiale.

Plus tôt ces lois seront adoptées et promulguées, plus tôt seront bonifiés les bénéfices économiques et sociaux qui en sont attendus.

Je ne peux en finir avec les réformes juridiques sans Nous mettre tous en garde contre la tentation de vouloir régler tout disfonctionnement éventuel des institutions par une révision constitutionnelle.

En principe, la loi fondamentale d'un pays ne devrait être modifiée qu'en cas d'extrême nécessité, et uniquement dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Honorables Députés et Sénateurs,

Dans mon discours d'investiture, Je m'étais engagé à promouvoir une diplomatie de développement. C'est dans ce cadre que se sont inscrites Ma participation aux sommets de la SADC et de la CEEAC, ainsi que Mes récentes visites en Afrique du Sud, en Angola, en Belgique et aux Etats-Unis d'Amérique. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les missions de plusieurs membres du Gouvernement au Brésil, en Inde, en Chine et dans beaucoup de pays membres de l'Union Européenne. Cela a permis de mettre fin à l'isolement diplomatique de notre pays, de renforcer sa position dans le monde et de lui ouvrir de possibilités insoupçonnées de coopération et de financement.

A ce sujet, permettez qu'en quelques mots, Je puisse rendre compte des accords conclus et à conclure avec la République Populaire de Chine, et

rassurer Notre peuple quant au sens et au contenu de Notre démarche.

La logique de ces accords se décline en cinq points.

Premièrement, « Cinq chantiers pour changer le Congo », ce n'est ni un slogan, ni une utopie. C'est un projet. Mieux, c'est un contrat passé avec le peuple. Nous avons donc une obligation de résultat, et il nous faut trouver des ressources financières pour matérialiser ces chantiers sur le terrain.

Deuxièmement, Nous avons assaini le cadre macro-économique et Nous gérons mieux nos finances publiques. Cependant, Nos ressources propres, quoiqu'en constante progression, demeurent insuffisantes face à l'ampleur de Nos besoins de reconstruction.

Troisièmement, le concours de Nos partenaires traditionnels est fort appréciable et apprécié. Il est cependant déjà pris en compte dans le calcul du déficit de financement à combler et, vu les procédures de décaissement qui lui sont propres, il ne répond pas à l'urgence de Nos besoins.

Quatrièmement, Nous sommes dans la dernière ligne droite vers le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et la réduction substantielle du fardeau de la dette. Le financement additionnel à

trouver doit être susceptible de décaissement rapide, et s'obtenir à des conditions qui n'accroissent pas notre endettement et mettent en danger le point d'achèvement.

Cinquièmement, puisque les institutions financières chinoises disposent de liquidités importantes et que leur pays a des besoins importants en ressources naturelles, notamment minières, pourquoi ne pas conclure avec eux un accord où chaque partie trouverait son compte ?

En échange de concessions minières, exploitées en partenariat avec des entreprises publiques congolaises, donnant de l'emploi aux congolais et produisant de la valeur ajoutée localement, les banques Chinoises acceptent de contribuer au financement de Nos cinq chantiers.

Pour la première fois dans Notre histoire, le peuple congolais pourra enfin voir à quoi aura servi son cobalt, nickel ou cuivre !

Tel est l'esprit des accords avec la partie chinoise. Ils ont été conclus en toute transparence et Nous sommes prêts à conclure des accords similaires avec d'autres partenaires.

Honorables Députés et Sénateurs,

Désormais, Notre devoir est de nous attaquer aux tâches de développement et de reconstruction.

Dans cette perspective, Nous accordons la priorité à la construction et à la modernisation des infrastructures de base, de manière à libérer le potentiel des secteurs productifs porteurs de croissance.

Nous avons en effet l'ambition de mettre fin à l'enclavement du Congo et des parties entières de son territoire, d'interconnecter tous les coins et recoins du pays et de rendre fluide la circulation des personnes, des biens et des services.

C'est pourquoi, plusieurs projets de routes, ports, aéroports et chemins de fer, d'écoles et hôpitaux, d'adduction d'eau, d'électrification, d'aménagement des biefs maritime et fluvial et de modernisation du système national des télécommunications ont été identifiés, sont en voie d'être étudiés, vont être financés et devraient bientôt démarrer.

Sans être exhaustif, il s'agit principalement des projets prioritaires suivants :

- **Modernisation des aéroports, dont ceux de Kavumu et de N'Djili, et Construction d'une autoroute reliant ce dernier aéroport au centre de la ville;**

- **Modernisation de la voirie urbaine des principales villes du pays, sur une longueur de 450 km, en plus du Boulevard Lumumba, du Boulevard du 30 Juin et de l'Avenue de la Libération à Kinshasa;**
- **Construction d'hôtels cinq étoiles de classe internationale, dont au moins un à Kinshasa et un autre à Lubumbashi;**
- **Lancement des travaux de construction et modernisation d'une ligne de chemin de fer reliant Sakania à Matadi ;**
- **Construction de centres commerciaux ultra modernes ;**
- **Réhabilitation de quatre quais au Port maritime de Matadi, de la drague de Banana, du port de Mbandaka et de plusieurs bacs ;**
- **Construction de deux universités modernes et réhabilitation des homes des étudiants dans plusieurs universités et instituts d'enseignement supérieurs publics;**
- **Début des travaux de modernisation de plusieurs routes d'intérêt national à travers toutes les provinces du pays, dont une route bitumée reliant Lubumbashi à Kisangani ;**
- **Démarrage du programme de développement des infrastructures sociales qui prévoit à terme la**

construction des hôpitaux, de centres de santé et de logements sociaux.

Honorables Députés et Sénateurs,

L'année qui commence augure des lendemains meilleurs pour notre peuple.

La voie pour mettre en oeuvre et réussir le programme de reconstruction nationale est désormais balisée. Notre pays se trouve à un virage déterminant de son histoire. Il est prêt pour le décollage.

Mais Notre travail, Nous, congolaises et congolais, ne fait que commencer. Car, même si l'appui de nos partenaires n'est ni à négliger, ni à récuser, en dernier ressort, c'est à Nous, et à nous seuls, qu'il revient de construire le Congo.

Plutôt que de fonder Notre avenir sur la doctrine de l'aide et de l'assistance, Nous devons donc apprendre à compter d'abord sur Nos propres efforts. Plutôt que de Nous décourager, Nous devons saisir toutes les opportunités qui s'offrent à Nous, et nous devons le faire tous ensemble, quelles que soient nos divergences.

Unis comme un seul homme, Nous changerons Notre pays et mettrons fin à la pauvreté.

Je sais qu'il y a des sceptiques et des défaitistes, nationaux et étrangers, qui soutiennent que dans ce pays le changement n'est pas possible. Ils ne connaissent pas l'âme du congolais.

Il y a quelques temps, les mêmes avaient douté que Nous puissions ramener la paix, réunifier le pays et organiser des élections libres et démocratiques. L'histoire s'est chargée de démontrer qu'ils avaient tort. Aujourd'hui, il Nous appartient de démontrer qu'ils se trompent encore. Par Notre mobilisation à tous. Par le travail de chacun. Et dans la discipline.

La pauvreté et la précarité n'ont ni couleur politique, ni appartenance ethnique. Elles ne sont ni de gauche, ni de droite, ni du pouvoir, ni de l'opposition. Le combat pour les abattre ne saurait donc s'accommoder de camps ou de clans. Encore moins, d'une quelconque complaisance.

L'indiscipline est cause d'échec ; elle ne peut être tolérée. Elle est souvent cause de catastrophes. Elle doit être combattue.

En tant que garant de la nation et de la Constitution, J'ai la charge de veiller au fonctionnement régulier des institutions, au respect des droits de l'homme, à la restauration de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'à l'application stricte des lois et règlements.

A ce titre, Je ne ménagerai aucun effort pour la lutte acharnée contre l'impunité, l'immoralité et la corruption.

Des réformes sont en cours, et je suis à ce sujet pour la révision de la loi pénale, afin de la rendre plus dissuasive, notamment par un relèvement des peines, surtout en cas de récidive, ou quand le justiciable est un préposé de l'Etat.

L'action répressive cependant devra suivre. Mais aussi, prévention oblige, la formation civique et la conscientisation de la population.

J'interpelle en effet notre population et l'invite à se prendre en charge face aux phénomènes dévastateurs que sont la corruption et la dépravation des mœurs.

Sans repères moraux clairs, le progrès n'est pas possible. Le combat contre ces deux fléaux Nous engage donc tous.

Cela étant, au lendemain des ces longues années de guerre, à l'aube de cette nouvelle ère de pouvoirs légitimes issus des urnes, et au regard du chemin parcouru, que dire, pour conclure, de l'état de Notre Nation ?

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Sénat,
Honorables Députés et Sénateurs,
Chers Compatriotes,**

**Avec l'engagement de chacun de Nous et avec
l'aide du Seigneur, lentement mais sûrement, la
réalité est en train de rattraper le rêve.**

**La Nation congolaise se porte mieux qu'il y a un an,
beaucoup mieux qu'il y en a quinze, et son état
s'améliore chaque jour davantage.**

Que Dieu vous bénisse !

Je vous remercie.